



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 25 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 21 membres, absents excusés ayant donné procuration : 5 membres, absents excusés : 3 membres, absent : 0 membre

POINT N° 597

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES
ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Mme la Maire expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous informe des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal :

BAUX DE LOCAUX

/

EMPRUNTS

/

MARCHES PUBLICS

/

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Janvier 2026 :

- KRAEMER-GERBER Emilie - 108 €
- DIETRICH Jean-François - 216 €
- GERBER Michel - 594 €
- FONTAINE Claude - 297 €

INDEMNITES ACCIDENTS IMPLIQUANTS DES VEHICULES COMMUNAUX < 5000 €

/

ALIENATIONS

/



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260225-597_2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

ANEM - Cotisation Adhérent 2026 - 1013.04 €

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME RELATIVES A LA DEMOLITION,
TRANSFORMATION OU EDIFICATION DES BIENS MUNICIPAUX

/


FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS DE JUSTICE ET EXPERTS

PMDB AVOCATS - Honoraires Avocat litige Mme IDOUX - 924 €

AUTRES

/

La secrétaire de séance


Camille IMHOFF

La Maire

Noëllie HESTIN